Firefox about:blank



REGIES EAU ASSAINISSEMENT 80 rue Eugène Marcou 33340 LESPARRE-MEDOC

Téléphone: 05.54.56.00.23

Mail: contactregie@mairie-lesparre.fr

**OUVERTURE AU PUBLIC:** 

Du lundi au vendredi: de 8h30 à 12h30 Mardi et jeudi: de 8h30 à 12h30 et 13h30 à

16h00

URGENCE: 06.01.20.58.19

## **INFORMATION:**

#### PAIEMENT EN LIGNE POSSIBLE SUR VOTRE COMPTE CLIENT:

https://regieau.lesparre-medoc.fr



## Historique de consommation 100 80 60 40 20

2023

2022

2021

Occupant : MME NOBRE DE ASSIS JUSSARA Référence à rappeler

N° du contrat : 355 Clé de sécurité : wEnstY

4 RUE DE LA LOI 33340 LESPARRE MEDOC Adresse du lieu desservi :

Ville de Lesparre-Médoc REGIES EAU ASSAINISSEMENT Ехр. 80 rue Eugène Marcou 33340 LESPARRE-MEDOC

Destinataire de la facture

MME NOBRE DE ASSIS JUSSARA

4 RUE DE LA LOI 33340 LESPARRE MEDOC

# AVIS DE PAIEMENT du 29/10/2024 Référence: 2024-EA-00-6081

#### Eau et Assainissement

Consommation du 05/04/2024 au 09/10/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture	Détail au verso			
Votre consommation d'eau	39 m <sup>3</sup>			
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00441 €				
	Montants			
Abonnement	56,81			
Consommation	171,82			
Frais	15,00			
Total de la facture	243,63			

Montant total à payer avant le 28/11/2024 243,63 €

TALON DE PAIEMENT à joindre à votre paiement pour les modalités d'utilisation, se reporter au verso

Emetteur : REGIE EAU ASSAINISSEMENT

Références : EAU Etablissement: 24

N° codique : 033039 Nature du rôle : 1

355 Nº contrat: Nº facture : 6081 2

2024/2 Exercice: Date facture : 29/10/2024 Montant: 243,63 euros à retourner à l'adresse ci-dessous

MME NOBRE DE ASSIS JUSSARA

33340 LESPARRE MEDOC

4 RUE DE LA LOI

REGIE EAU et ASSAINISSEMENT

80 rue EUGENE MARCOU 33340 LESPARRE-MEDOC

## NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

240210500247

940033000160 8001000000000060810330394992806 24363

17/03/2025 12:22 1 sur 2

Firefox about:blank

#### AVIS DE PAIEMENT du 29/10/2024 Référence : 2024-EA-00-6081

								-
Point de consommation	Nº série compteur	Diam.	Relevé le	Ancie inde:		Index rempl.	Nouvel index	
13945	H20UA259142	15	09/10/2024	230			269	39
	Consommation totale relevée							39
	Consommation facturée (m3)							39
Détail de votre facture	Prix au	Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V	. <b>A</b> .	Montant TTC
Distribution de l'eau								
Préservation des ressources en eau	01/01/2024		39	0,10000	3,90	0,21	(5.5%)	4,11
Part variable - consommation	01/01/2024		39	1,28500	50,12	2,76	(5.5%)	52,88
Abonnement journalier	01/01/2024		187	46,72000	23,94	1,32	(5.5%)	25,26
Frais de Relance pour retard de paiement			1	12,50000	12,50	2,50	(20%)	15,00
Collecte des eaux usées					_			
Part variable - consommation	01/01/2024		39	2,11000	82,29	8,23	(10%)	90,52
Abonnement journalier	01/01/2024		187	55,98000	28,68	2,87	(10%)	31,55
Organismes publics								
Lutte contre la pollution	01/01/2024		39	0,33000	12,87	0,71	(5.5%)	13,58
Modernisation des réseaux de collecte	01/01/2024		39	0,25000	9,75	0,98	(10%)	10,73

224,05

224,05

19,58

19,58

243,63

243,63

#### Commentaires

### PROCHAINE RELEVE: AVRIL 2025

90,83 120,72 12,50

нт

## COMMENT REGLER VOTRE FACTURE D'EAU?



TVA Taux

5,50% 10,00% 20,00%







Total de votre facture

Montant total à payer



Chèque bancaire à l'ordre de REGIE EAU ASSAINISSEMENT

Montant

5,00 12,08 2,50

<u>Espèces :</u> maximum 300€

<u>Paiement par internet</u> en vous connectant sur le site : <u>https://regieau.lesparre-medoc.fr</u> (clé de sécurité au recto)

<u>Virement bancaire</u>: IBAN: FR76 1007 1330 0000 0020 0301 072 / BIC: TRPUFRP1

#### Comment contester ou vous renseigner sur votre dette?

- Pour tout renseignement complémentaire sur la créance dont le paiement vous est réclamé, vous devez contacter la Régie des Eaux de Lesparre au 05.54.56.00.23 ouà contactregie@mairie-lesparre.fr
  - Les réclamations amiables sont à adresser à la Régie des Eaux dont les coordonné es se trouvent au recto. Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisie de la juridiction compétente. Toute somme non acquittée dans un délai de 30 jours après la réception du présent avis fera l'objet de relances puis de poursuites engagées par le comptable public.
- VOIES DE RECOURS : dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (art. L.1617-5 du CGCT), vous pouvez contester la somme mentionnée en saisissant directement le tribunal administratif compétent.

17/03/2025 12:22 2 sur 2